

M. Rinfret: J'ai les chiffres de 1961.

Dans 11 ministères, 6 fonctionnaires canadiens-français sur 163 recevaient un traitement de \$14,000 ou plus, par année. Plusieurs ministères ne comptent pas un seul haut fonctionnaire de langue française. Il en est de même pour les compagnies de la Couronne.

Personne ne peut blâmer les Canadiens de langue française d'aspirer à améliorer leur sort lorsqu'on sait que le gouvernement fédéral emploie 334,000 personnes et paie des salaires atteignant 135 millions de dollars annuellement!

Le gouvernement actuel, par l'entremise de son conseil des ministres, du secrétaire d'État et du Service civil du Canada, reconnaît cette situation et a pris des mesures immédiates pour créer, au sein des ministères et du Service civil, un état d'esprit et une prise de conscience favorisant une participation en plus grand nombre de l'élément français et une plus forte proportion de hauts fonctionnaires canadiens-français.

Pour encourager le bilinguisme à travers le Canada, le gouvernement a institué une commission ayant pour objet de faire un sondage de l'opinion publique canadienne au sujet de ce problème. Le gouvernement actuel a reconnu le principe du bilinguisme en instituant une commission composée d'un nombre égal de Canadiens français et de Canadiens anglais parlant les deux langues officielles au pays. Le mandat de cette commission est explicite au sujet du bilinguisme dans le fonctionnarisme fédéral.

Qu'on me permette de citer un extrait de l'arrêté en conseil 1106, du 19 juillet 1963:

...faire rapport sur l'état et la pratique du bilinguisme dans tous les services et institutions de l'administration fédérale, y compris les sociétés de la Couronne, ainsi que dans leurs contacts avec le public et présenter des recommandations de nature à assurer le caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale.

Monsieur l'Orateur, voilà l'expression d'une intention ferme et résolue de respecter le statut d'égalité entre les groupements pionniers de ce pays et d'y ajouter la contribution des autres groupes ethniques qui vivent au Canada.

Le gouvernement formule des espoirs sur les conclusions pratiques de la Commission Laurendeau-Dunton, mais adopte des réformes immédiates.

Pour permettre à des employés des échelons supérieurs d'apprendre une langue seconde, soit le français, soit l'anglais, la Commission du Service civil a ouvert une école bilingue à Hull. 460 employés civils ont suivi ces cours durant une période de trois mois. En plus, au sein de chaque ministère, on dispense des cours de français et d'anglais.

[M. Valade.]

Sous la direction de l'honorable secrétaire d'État, un comité du conseil des ministres est à l'œuvre pour établir, dans la pratique, un statut égal au français et à l'anglais dans la publication des documents de chaque ministère.

Pour secondar ce comité du cabinet, un comité interministériel de hauts fonctionnaires des ministères et des compagnies de la Couronne a été formé pour faire des recommandations concrètes concernant le recrutement, le système d'examen, la formation et l'avancement du personnel, de façon à satisfaire aux exigences du bilinguisme. Pour réussir cet objectif, le gouvernement obtient la franche collaboration de la Commission du service civil des hauts fonctionnaires.

C'est le désir du gouvernement d'intensifier le recrutement des employés de langue française. La Commission du service civil a invité une vingtaine de professeurs des quatre principales universités de langue française, dans le but de leur fournir des renseignements concernant les conditions de travail et les carrières qui s'offrent aux diplômés des universités.

En plus de cette rencontre, des fonctionnaires du Service civil visitent les universités et les collèges classiques pour susciter l'intérêt des professeurs et des étudiants aux emplois du Service civil fédéral. Nos universités et nos maisons d'enseignement de langue française doivent multiplier les démarches pour orienter nos gradués vers des carrières dans le fonctionnarisme fédéral. La Commission du service civil a su apporter des changements dans le système des examens, de façon à tenir compte du système d'éducation du Québec. La Commission du service civil doit poursuivre son rôle en donnant des chances de formation, d'entraînement et d'avancement aux employés de langue française.

Monsieur l'Orateur, il y a une volonté nouvelle d'obtenir une représentation proportionnelle de Canadiens français dans le Service civil fédéral. Dans le climat actuel, il appartient aux députés de langue française de la Chambre de suivre les avis d'examen du Service civil et de susciter des candidatures à ces examens, en visitant les maisons d'enseignement de leur comté et de leur région, en informant leurs électeurs des possibilités d'emploi.

Sous l'impulsion de nos élites religieuses et civiles, les candidats se feront plus nombreux et plus compétents, et notre représentation au Service civil augmentera en nombre et en influence.

Il nous appartient à tous, Canadiens de toutes les régions du pays, de nous pénétrer des bienfaits du bilinguisme, de nous efforcer